



BULLETIN

TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

*International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale*

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA À L'EMPLOI DE AIR CANADA – AÉROPORTS ET FRET PROTOCOLE D'ACCORD 29

Chères consœurs et chers confrères,

En raison de l'embauche par Air Canada de candidats externes pour combler des postes de base d'opérations aéroportuaires et d'opérations fret, à la suite d'échecs de l'examen sur le PA 29, votre syndicat a déposé un grief enjoignant la compagnie à cesser d'embaucher des candidats externes pour combler ces postes de base. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à obtenir de l'arbitre une ordonnance de cessation, car nous n'avons pas réussi à démontrer hors de tout doute que nos membres avaient subi un préjudice irréparable. Par préjudice irréparable s'entend un préjudice ne pouvant pas être rectifié par une indemnité pécuniaire ou encore l'impossibilité de mettre en place une condition pouvant remédier à la situation préjudiciable. En l'espèce, le seul problème devant être rectifié concerne les salaires et un arbitre a l'autorité nécessaire d'y voir. Par conséquent, les parties ont entamé des discussions visant à régler cette situation frustrante et ont convenu de ce qui suit :

- 1) Les parties se rencontreraient dès que possible pour procéder à un examen exhaustif du processus du PA 29;
- 2) Les questions d'entrevue affichant les taux d'échec (mauvaises réponses) les plus élevés seraient examinées;
- 3) Les parties discuteraient de la protection des droits acquis de nos membres pour occuper les postes de base ci-dessus;
- 4) Les parties discuteraient de l'encadrement, de la formation et de la préparation de nos membres en vue du processus d'entrevue;
- 5) La compagnie a convenu de rencontrer le syndicat aux fins de discuter de l'existence d'exigences applicables aux postes de base d'opérations aéroportuaires et d'opérations fret ci-dessus, lesquelles exigences pourraient contraindre la compagnie d'embaucher des candidats externes.

Le 13 novembre 2017, le syndicat et la compagnie se sont rencontrés pour discuter des questions ci-dessus dans le cadre du processus d'examen du PA 29. Après examen des questions et des données, il a été conclu qu'il s'agit d'un enjeu complexe qui devra faire l'objet de discussions plus poussées pour pleinement comprendre l'ensemble des points ayant mené aux frustrations concernant le PA 29. Par exemple, le taux de réussite de l'examen sur le PA 29 à la station « B » est beaucoup plus élevé qu'à la station « A » et les taux d'échec de cet examen varient considérablement à l'échelle du pays.

Le 13 novembre 2017, les parties se sont entendues sur les points suivants :

- 1) Les droits acquis des membres seront protégés pour ces postes seulement. Cependant, la compagnie a informé le syndicat de son intention d'en faire un point à négocier dans le cadre de la ronde de négociations prévue en 2019;
- 2) La compagnie tiendra une séance d'information et de questions sur le PA 29 à l'intention des employés en janvier 2018. Tout membre qui souhaite se soumettre à l'examen du PA 29 ou demander une entrevue en vertu du PA 29 est fortement encouragé à assister à la séance d'information;
- 3) Les parties se réuniront au cours des prochaines semaines pour passer en revue les questions d'entrevue et le processus d'évaluation des entrevues. Plus d'information suivra à cet égard.

Votre syndicat comprend les frustrations des membres affectés par les processus du PA 29 et continuera de travailler à l'obtention d'améliorations du processus du PA 29. Les membres affectés seront informés des mises à jour concernant ces points au fur et à mesure qu'elles seront connues.

En toute solidarité,

Keith Aiken, président général
District 140 des transports de l'AIMTA

KAjmm

**BULLETIN N° 068 – PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2017
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc.: 902-481-0079
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc.: 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc.: 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)